



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'État sollicite 27,4 millions pour requalifier le contournement sud de Cheseaux-sur- Lausanne

Le Conseil d'État demande au Grand Conseil un crédit d'ouvrage de 27,4 millions de francs pour financer la part cantonale de la requalification des giratoires de Bel-Air et de Mon-Repos et du contournement sud de Cheseaux-sur-Lausanne. Développé avec la Commune et le Schéma directeur du Nord lausannois, le projet vise à canaliser le trafic de transit sur le contournement pour améliorer la qualité de vie au centre de Cheseaux, à améliorer la ponctualité des bus en facilitant leur circulation et à sécuriser les déplacements à pied et à vélo. Il comprend également des mesures de protection contre le bruit et en faveur de l'environnement.

Mis en service en 2001, le contournement de Cheseaux-sur-Lausanne connaît depuis plusieurs années une forte augmentation du trafic, liée notamment au développement du nord de la région lausannoise et du Gros-de-Vaud. Près de 18'700 véhicules empruntent quotidiennement le tronçon situé entre les giratoires de Bel-Air et de Mon-Repos, régulièrement saturés aux heures de pointe. Une partie du trafic se reporte alors sur le centre de Cheseaux-sur-Lausanne, au détriment de la sécurité et de la qualité de vie des habitantes et habitants. Les bus sont ralentis, ce qui affecte leur ponctualité et les correspondances avec le LEB. Enfin, les infrastructures piétonnes et cyclables sont incomplètes ou ne répondent plus aux standards de sécurité actuels.

Le projet concerne environ un kilomètre du contournement sud, entre l'entrée sud de la tranchée couverte de Cheseaux-sur-Lausanne et le quartier des Crottes, ainsi qu'une partie de la route de Genève (RC 319) en direction de Crissier. Les tronçons situés de part et d'autre des giratoires seront réaménagés afin d'améliorer leur fonctionnement. Le tronçon reliant les deux giratoires sera élargi à deux voies de circulation dans chaque sens, ce qui nécessitera également l'adaptation du pont franchissant la Mèbre. Une voie réservée aux bus sera aménagée sur environ 220 mètres sur la route de Genève, à l'approche du giratoire de Mon-Repos depuis Crissier. Elle permettra aux transports publics de remonter les files de véhicules en cas de congestion et d'améliorer leur ponctualité.

Le projet renforcera par ailleurs les liaisons piétonnes et cyclables autour de

Cheseaux-sur-Lausanne. Il prévoit notamment la création d'une piste mixte bidirectionnelle entre le chemin du Sorécot et le giratoire de Châtelard, la démolition et la reconstruction de deux passerelles existantes sur la route de Lausanne et la Mèbre, l'élargissement du chemin au nord des passerelles jusqu'à la route de Lausanne située au nord du giratoire de Bel-Air, ainsi que la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle entre la sortie du quartier des Crottes et le carrefour du Solitaire. Ces aménagements contribueront à assurer la continuité des liaisons cyclables entre Lausanne-Blécherette, Cheseaux-sur-Lausanne et en direction de Crissier, le long des axes du réseau structurant et complémentaire défini par la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035. Au total, environ 3 km d'aménagements cyclables seront réalisés.

Plusieurs mesures accompagneront les travaux afin de limiter les nuisances et de protéger l'environnement. La vitesse sera abaissée à 60 km/h dans le périmètre du projet sur le contournement sud, des revêtements phonoabsorbants seront posés et des mesures de protection contre le bruit seront réalisées à proximité des quartiers du Grand-Pré Sud et de Bouzenet. Les eaux de chaussée polluées seront désormais traitées avant leur rejet dans la Mèbre. Le lit de la rivière sera par ailleurs corrigé et réaménagé sur une cinquantaine de mètres pour améliorer la situation actuelle face à l'érosion des berges et favoriser les déplacements de la faune.

Le chantier sera coordonné avec les travaux menés en parallèle par les communes de Cheseaux-sur-Lausanne et de Lausanne. Son coût total s'élève à 31,48 millions de francs, dont 27,4 millions à la charge du Canton. Certaines mesures en faveur des transports publics et des modes doux, issues du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), bénéficient d'un soutien fédéral.

Sous réserve de l'adoption des crédits, les travaux débuteront au printemps 2027. Les principaux aménagements devraient être achevés à la fin de l'année 2029, avant la pose de la couche de roulement définitive durant l'été 2030.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 29 octobre 2026

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, [021 316 70 01](tel:0213167001)